

ETRE ADMINISTRATEUR D'UNE SOCIETE ANONYME COOPERATIVE ARTISANALE : LES FONDAMENTAUX

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION :

Connaître pour maîtriser :

- le fonctionnement d'une société coopérative artisanale sous forme de Société Anonyme (SA)
- la répartition des pouvoirs entre les différents organes de direction et d'administration
- les règles du droit des sociétés ayant un effet sur les organes d'administration d'une coopérative sous forme SA
- les responsabilités encourues en tant qu'administrateur et savoir les prévenir

Afin de savoir :

- participer et animer un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale
- dissocier intérêt personnel d'entreprise et intérêt de la coopérative

PREREQUIS :

- être administrateur d'une SA coopérative artisanale ou futur administrateur
- connaître et maîtriser les principes et les fondamentaux de la coopération artisanale

PUBLIC VISE : artisans, directeur général

DUREE : 2 jours (14 heures)

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES : diaporama et support pédagogique

VALIDATION : délivrance d'une attestation de stage en fin de formation

A PREVOIR / A NOTER : stage intra-coopérative possible

PROGRAMME JOURNEE 1 :

- historique de la coopération et coopératives d'artisans
- valeurs coopératives, clé de la réussite
- la différence et la vie coopératives
- le cadre juridique : loi de 1983, loi de 1947, Code de commerce
- les caractéristiques des actions relationnelles en coopérative : la Gouvernance
- les organes juridiques d'une SA coopérative artisanale

PROGRAMME JOURNEE 2 :

- le fonctionnement d'un Conseil d'Administration
- la vie d'un Conseil d'Administration
- exercices de mise en pratique